

Préavis N° 11 - 2018

au Conseil communal

Comptes année 2017

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 9 mai 2018

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Analyse des charges de fonctionnement	4
2.1. Les charges maîtrisables	5
2.2. Les charges non maîtrisables	8
2.2.1. Intérêts passifs	12
2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	13
2.3. Les charges internes	15
2.4. Analyse des charges - Récapitulation	18
3. Analyse des revenus de fonctionnement	19
3.1. Les revenus fiscaux	20
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune	22
3.1.2. Impôt à la source	23
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	23
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés	24
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	26
3.1.6. Droits de mutation	26
3.1.7. Impôts sur les successions et donations	27
3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers	28
3.2. Les revenus non fiscaux	30
3.3. Les revenus internes	31
3.4. Analyse des revenus - Récapitulation	33
4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	35
5. Autofinancement	36
6. Communication	37
7. Programme de législature	37
8. Conclusions	38

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2017 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Par conséquent, les comptes 2017 de notre Commune présentent un excédent de revenus (bénéfice) d'environ CHF 0.4 mio.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2017, le budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2016 et les comptes 2015 :

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Total des charges (avant amortissement découvert)	152'528'448.02	155'739'300.00	155'292'969.83	154'801'393.78
Total des revenus	-152'914'494.63	-154'800'000.00	-151'912'054.13	-160'005'026.17
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	-386'046.61	939'300.00	3'380'915.70	-5'203'632.39
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	-386'046.61	939'300.00	3'380'915.70	-5'203'632.39

Ainsi, le bénéfice de CHF 386'046.61 réalisé dans le cadre de l'exercice 2017 a été porté en augmentation du capital figurant au passif du bilan.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

• fortune communale - Capital au 1 ^{er} janvier 2017	CHF	32'737'021.04
• excédent de revenus (bénéfice) de l'exercice 2017	CHF	386'046.61
Fortune communale - Capital au 31 décembre 2017	CHF	33'123'067.65

Il est à noter que l'année 2017 a été influencée par deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 31.05.2017	385'500.00	124'000.00	-261'500.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 22.11.2017	811'000.00	10'000.00	-801'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2017	1'196'500.00	134'000.00	-1'062'500.00
Montants selon le budget 2017 voté par le Conseil communal lors de la séance du 14.12.2016	154'542'800.00	154'666'000.00	123'200.00
Budget 2017 après crédits supplémentaires	155'739'300.00	154'800'000.00	-939'300.00

Ainsi, le budget 2017, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (déficit) de l'ordre de CHF 0.9 mio.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires sur le budget 2017 car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables :

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et aux subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2017 et le budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'479'122.37	29'716'500.00	-237'377.63	-0.8%
Biens, services et marchandises	22'395'493.46	23'735'400.00	-1'339'906.54	-5.6%
Aides et subventions	6'504'808.74	6'945'600.00	-440'791.26	-6.3%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	58'379'424.57	60'397'500.00	-2'018'075.43	-3.3%

Il est intéressant de constater que par rapport au budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu plus de CHF 2.0 mios, soit une baisse de 3.3%.

Les charges relatives aux autorités et au personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires) (-0.8%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- recours moins important à du personnel auxiliaire ;
- les frais de formation du personnel ont été moins importants que prévu ;
- les jetons de présences dédiés aux différentes commissions ont été moins importants que prévu.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 5.6% par rapport au budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction des dépenses se répartit de la manière suivante, selon le type de charge :

➤ achats d'imprimés et de fournitures de bureau	- CHF	0.1 mio
➤ achats de machines et de matériel d'exploitation	- CHF	0.1 mio
➤ achats et consommation d'électricité	- CHF	0.2 mio
➤ achats et consommation d'eau	- CHF	0.1 mio
➤ achats et consommation de combustibles	- CHF	0.1 mio
➤ entretien des bâtiments	- CHF	0.2 mio
➤ frais de réceptions et de manifestations	- CHF	0.1 mio
➤ honoraires et frais d'expertises	- CHF	0.2 mio
➤ divers postes budgétaires	- CHF	0.2 mio
Total diminution achats de biens, services et marchandises	- CHF	<u>1.3 mio</u>

Notons également une diminution des charges relatives aux aides et subventions (-6.3%) par rapport au budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires). Cette baisse provient en grande partie de la baisse de notre participation au financement de l'Ecole de Musique de Pully (EMP) et de notre participation au financement du soin et du maintien à domicile ainsi que des aides individuelles de prévoyances sociales.

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nurserie la Tourterelle	268'144.62	310'800.00	-42'655.38	-13.7%
Nurserie des Alpes	313'010.62	278'700.00	34'310.62	12.3%
Garderie du Parc	182'319.63	270'600.00	-88'280.37	-32.6%
UAPE Les Copains	239'776.52	241'200.00	-1'423.48	-0.6%
UAPE Les Alpes	262'107.47	273'400.00	-11'292.53	-4.1%
Espace jeunes	378'272.92	302'800.00	75'472.92	24.9%
Fondation enfance et jeunesse	623'765.01	535'900.00	87'865.01	16.4%
Garderie du Coteau	172'827.17	142'000.00	30'827.17	21.7%
UAPE Fontanettaz	124'499.35	134'000.00	-9'500.65	-7.1%
APEMS de Loth	141'223.51	190'300.00	-49'076.49	-25.8%
APEMS de Mallieu	-23'095.18	0.00	-23'095.18	
UAPE l'Appart	-15'837.82	0.00	-15'837.82	
APEMS Le Cube	65'160.17	0.00	65'160.17	
Total participation communale	2'732'173.99	2'679'700.00	52'473.99	2.0%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est très proche de ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2017 et les comptes 2016 :

Intitulé	Comptes 2017	Comptes 2016	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'479'122.37	29'359'517.29	119'605.08	0.4%
Biens, services et marchandises	22'395'493.46	23'555'172.95	-1'159'679.49	-4.9%
Aides et subventions	6'504'808.74	6'708'118.71	-203'309.97	-3.0%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	58'379'424.57	59'622'808.95	-1'243'384.38	-2.1%

Par rapport à l'année 2016, les charges maîtrisables accusent une diminution de 2.1%.

Par conséquent, comparés à l'année 2016, les charges relatives aux autorités et au personnel ont légèrement augmenté de 0.4%.

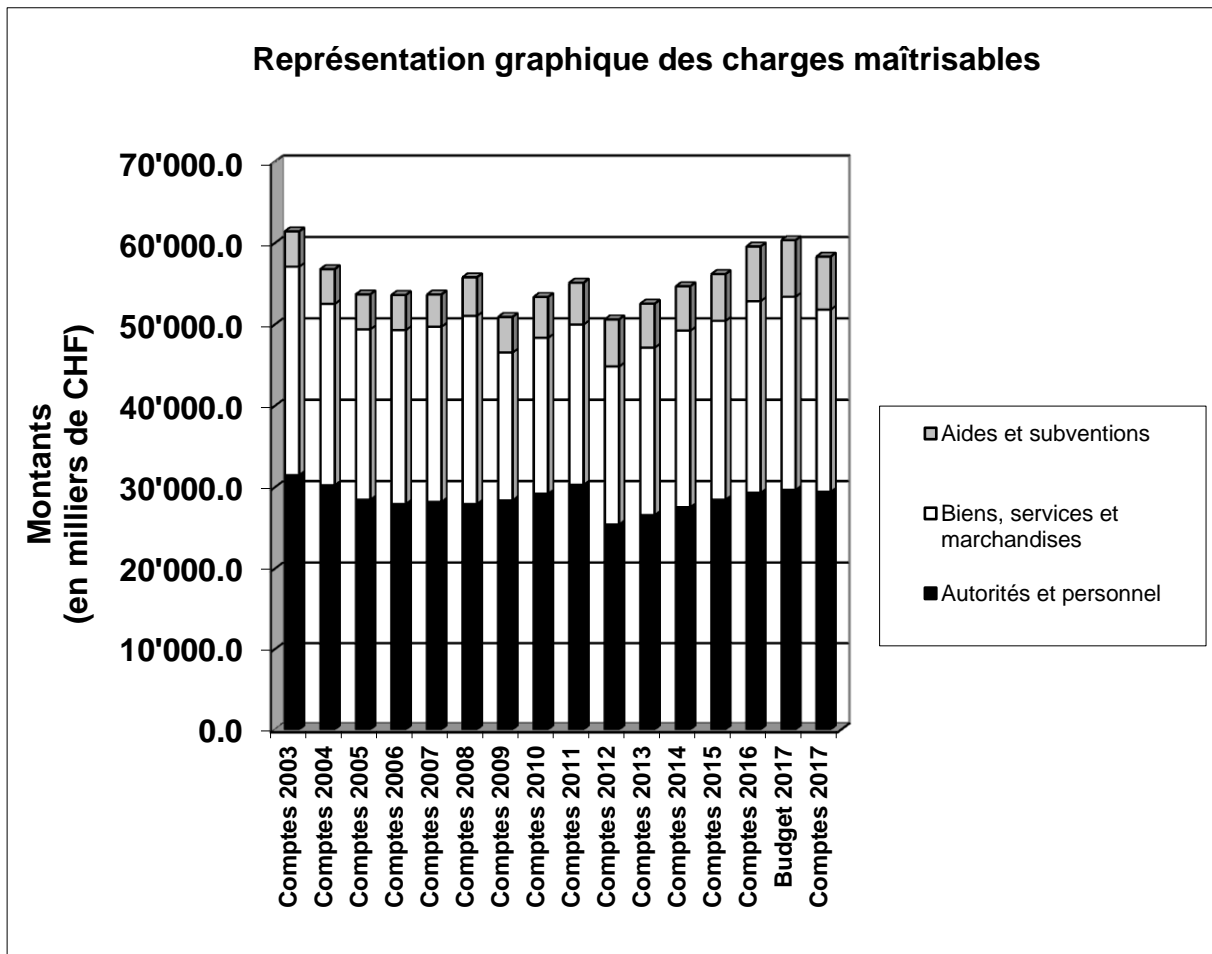
Cette légère progression provient des éléments suivants :

- augmentation de l'effectif du personnel communal de l'équivalent de 1.50 ETP ;
- augmentations statutaires octroyées durant l'année 2017.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une diminution de 4.9% par rapport aux comptes de l'année 2016. Ceci s'explique essentiellement par la diminution des achats de mobilier, du matériel et de machines, de l'entretien des bâtiments, de l'entretien de la signalisation routière et de l'éclairage public, de l'entretien des parcs et des zones de loisirs, de l'entretien des forêts et des vignes, de l'entretien du mobilier scolaire et des honoraires et prestations de services.

Les aides et subventions sont, quant à elles, en diminution de 3.0% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2016. Cette baisse provient essentiellement de la baisse de notre participation au financement de l'Ecole de Musique de Pully (EMP).

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2017 et le budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	829'383.13	1'190'500.00	-361'116.87	-30.3%
Amortissements	4'870'547.34	5'111'500.00	-240'952.66	-4.7%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	76'857'165.53	78'045'400.00	-1'188'234.47	-1.5%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	82'557'096.00	84'347'400.00	-1'790'304.00	-2.1%

Nous observons une diminution importante de 30.3% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette nette baisse s'explique pour l'essentiel par le fait que durant l'année 2017, malgré une progression de l'endettement communal, notre Commune a été en mesure de négocier de nouveaux emprunts à des conditions extrêmement intéressantes.

Les amortissements sont inférieurs de 4.7% à ce qui a été prévu dans le budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par des amortissements de créances fiscales moins importantes que prévu.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont inférieures à ce qui a été prévu dans le budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires) (-1.5%). Notre participation au financement de l'Association intercommunale de Sécurité Est-Lausannois (ASEL) a été moins importante de l'ordre de CHF 370'000.00 que celui qui a été prévu dans le budget 2017 et, le décompte final de l'année 2016 relatif à la facture sociale nous a été plus favorable que prévu de l'ordre de CHF 800'000.00.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2017 et les comptes 2016 :

Intitulé	Comptes 2017	Comptes 2016	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	829'383.13	1'018'583.68	-189'200.55	-18.6%
Amortissements	4'870'547.34	3'888'752.14	981'795.20	25.2%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	76'857'165.53	78'215'091.43	-1'357'925.90	-1.7%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	82'557'096.00	83'122'427.25	-565'331.25	-0.7%

La diminution des intérêts de 18.6% par rapport aux comptes de l'année 2016 provient des conditions de renouvellement d'emprunts beaucoup plus favorables qu'elles ne l'étaient auparavant. Ainsi, la dette communale a progressé de CHF 10.0 mios durant l'exercice 2017 afin de se situer à la somme de CHF 90.0 mios au 31 décembre 2017.

La progression importante des amortissements provient pour l'essentiel des amortissements comptables en forte progression suite au bouclage de plusieurs chantiers communaux importants.

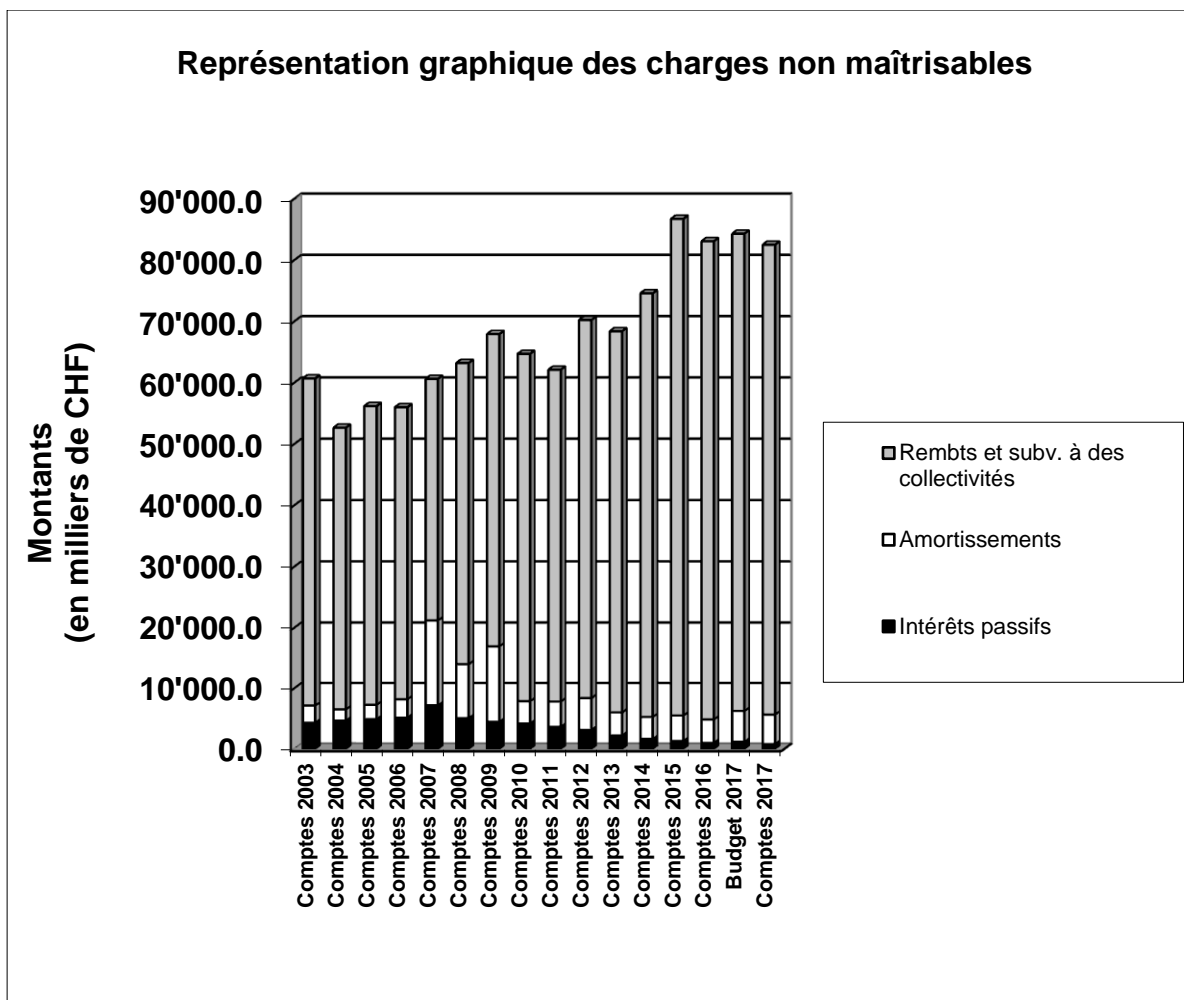
La diminution de 1.7% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée principalement par le décompte final 2016 de la péréquation qui est intervenu durant l'année 2017 et qui nous a été largement favorable.

Par conséquent le décompte final de l'année 2016 relatif à la péréquation a été relativement proche du montant qui a été intégré dans le budget 2017. Il se compose des éléments suivants :

Décompte final 2017	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation fonds péréquation	435'921.00	70'000.00	365'921.00	522.7%
Retour couche population	-218'670.00	-290'000.00	71'330.00	24.6%
Retour dépenses thématiques	59'043.00	-380'000.00	439'043.00	
Facture sociale	-2'687'915.00	-1'860'000.00	-827'915.00	-44.5%
Total décompte final 2016	-2'411'621.00	-2'460'000.00	48'379.00	2.0%

L'évaluation ainsi faite dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 a été globalement très légèrement inférieure de l'ordre de CHF 48'000.00, soit un écart de 2.0%.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

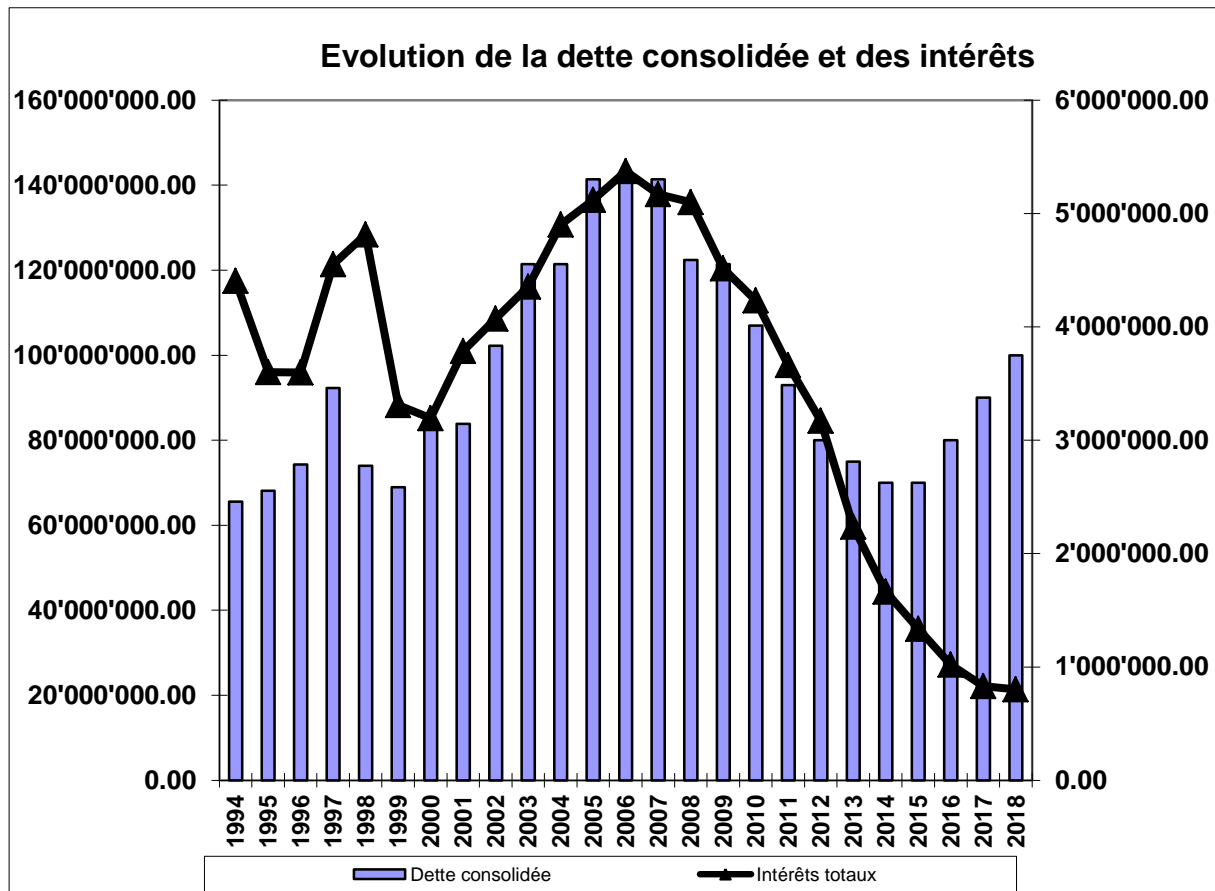


2.2.1. Intérêts passifs

Veillez trouver ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Comptes	70'000'000.00	1'335'637.60
2016	Comptes	80'000'000.00	1'018'583.68
2017	Comptes	90'000'000.00	829'383.13
2018	Prévision	100'000'000.00	801'000.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2018 :



2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2017 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale ;
- à la réforme policière.

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2017 :

Régimes	Montant acomptes 2017	Résultat décompte définitif 2016	Montant net sur 2017	Budget 2017 (sans crédits suppl.)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	23'498'947	435'921	23'934'868	23'568'900	365'968	1.6%
Retour fonds de péréquation	-12'573'768	-218'670	-12'792'438	-12'863'800	71'362	0.6%
Dépenses thématiques	-1'954'139	59'043	-1'895'096	-2'334'100	439'004	18.8%
Montant net péréquation directe horizontale	8'971'040	276'294	9'247'334	8'371'000	876'334	10.5%
Montant total participation financement facture sociale	35'208'862	-2'687'914	32'520'948	33'349'000	-828'052	-2.5%
Réforme policière	1'697'154	-55'959	1'641'195	1'697'200	-56'005	-3.3%
Total des charges péréquatives	45'877'056	-2'467'579	43'409'477	43'417'200	-7'723	-0.0%

Le décompte final de la péréquation relatif à l'année 2017 interviendra dans le courant de l'année 2018 (août-septembre) et, par conséquent, influencera le résultat de l'année 2018.

Le montant total de la facture sociale à la charge des communes vaudoises pour l'année 2016 est d'environ CHF 36.7 mios supérieur à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2016 (+5.2%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	
• 2014	21 points d'impôts	
• 2015	29 points d'impôts	
• 2016	27 points d'impôts	
• 2017	24 points d'impôts	(valeur du point d'impôt : CHF 1'364'800.00)

Le système péréquatif entré en vigueur en 2011 nous semble être défavorable par rapport à celui qui a été en vigueur jusqu'en 2010. En effet, nous constatons qu'au niveau du financement de la facture sociale, nous payons le même somme en équivalent en points d'impôts alors que le nouveau système péréquatif a été assorti d'une bascule de six points en faveur du Canton. Dans ce contexte, notre Commune, dans le cadre du système péréquatif actuel, paye plus qu'auparavant de l'équivalent de six points d'impôts.

Pour les prochaines années, notre participation au financement de la facture sociale devrait encore augmenter à cause notamment de la révision partielle du système péréquatif qui devrait déployer tous ses effets d'ici l'exercice 2019.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2017 et le budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires) :

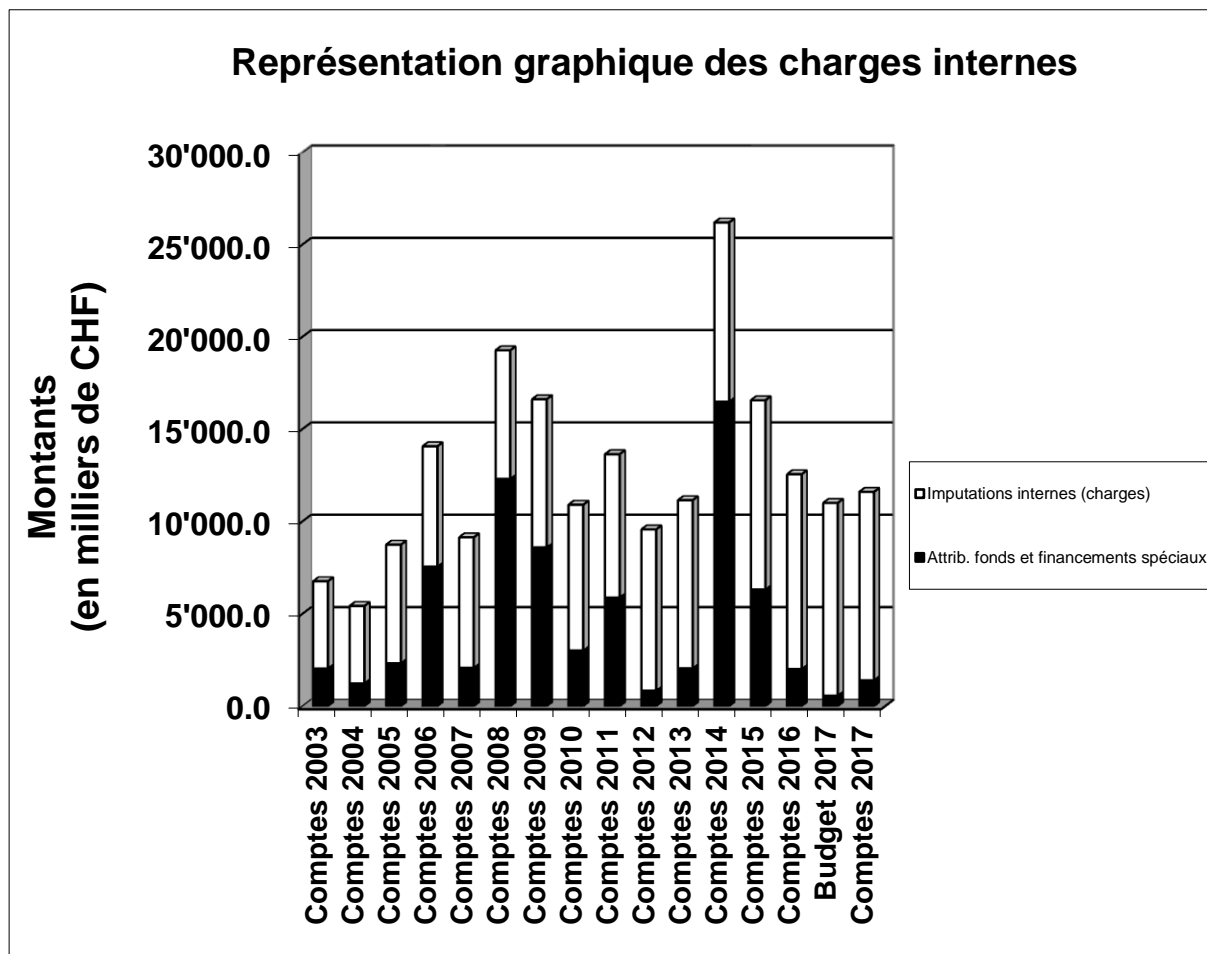
Intitulé	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'180'206.74	10'408'400.00	-228'193.26	-2.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	1'411'720.71	586'000.00	825'720.71	140.9%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	11'591'927.45	10'994'400.00	597'527.45	5.4%

L'écart constaté d'environ CHF 0.8 mio concernant les attributions aux fonds et financements spéciaux entre les comptes 2017 et le budget 2017 provient pour l'essentiel de l'augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs fiscaux ainsi que de l'égalisation des résultats réalisés sur les différents réseaux.

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2017 et les comptes 2016 :

Intitulé	Comptes 2017	Comptes 2016	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'180'206.74	10'529'815.13	-349'608.39	-3.3%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	1'411'720.71	2'017'918.50	-606'197.79	-30.0%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	11'591'927.45	12'547'733.63	-955'806.18	-7.6%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

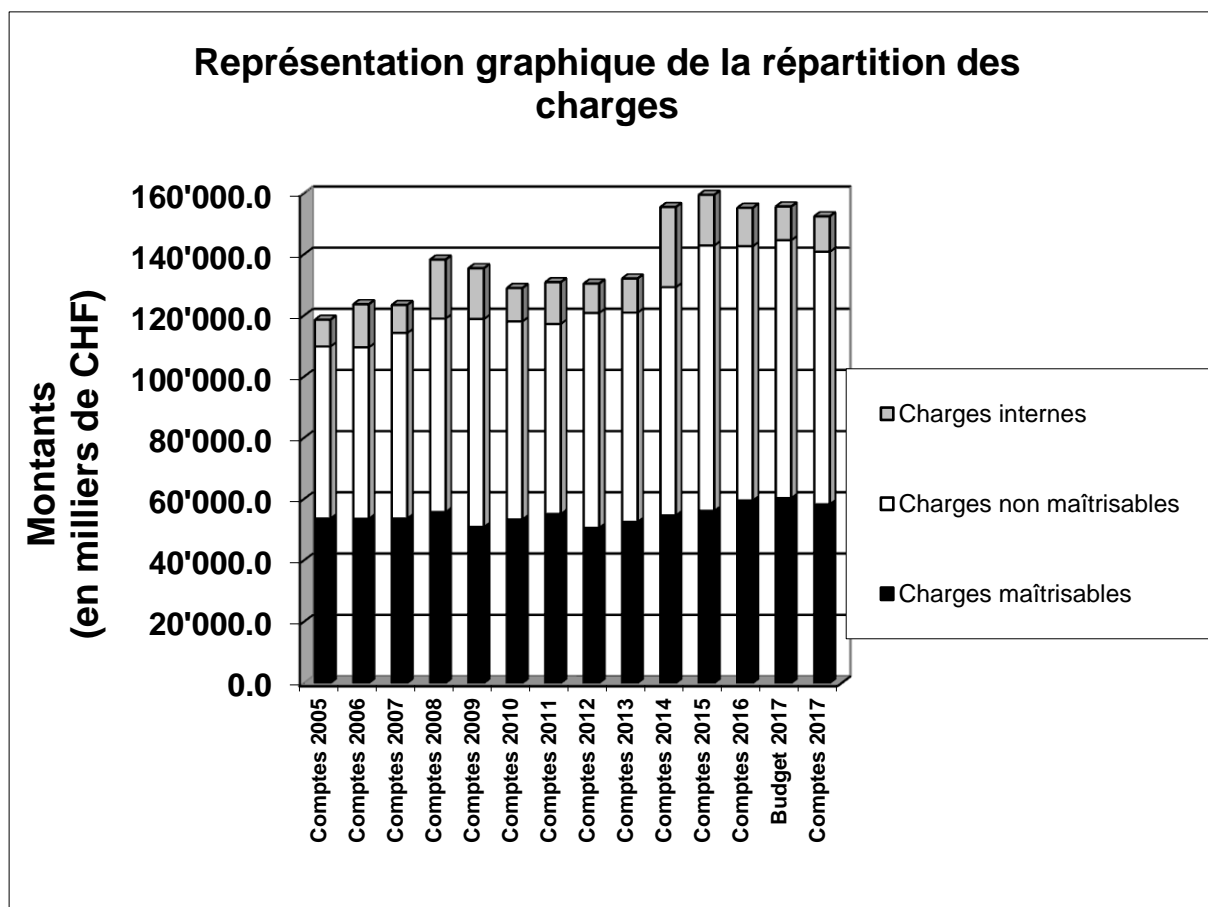


2.4. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2017, au budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2016 ainsi qu'aux comptes 2015 :

Intitulé	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Autorités et personnel	29'479'122.37	29'716'500.00	29'359'517.29	28'512'386.69
Biens, services et marchandises	22'395'493.46	23'735'400.00	23'555'172.95	21'981'669.41
Aides et subventions	6'504'808.74	6'945'600.00	6'708'118.71	5'741'087.05
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	58'379'424.57	60'397'500.00	59'622'808.95	56'235'143.15
Intérêts passifs	829'383.13	1'190'500.00	1'018'583.68	1'335'637.60
Amortissements	4'870'547.34	5'111'500.00	3'888'752.14	4'213'479.26
Rembts et subv. à des collectivités	76'857'165.53	78'045'400.00	78'215'091.43	81'219'703.83
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	82'557'096.00	84'347'400.00	83'122'427.25	86'768'820.69
Attrib. fonds et financements spéciaux	1'411'720.71	586'000.00	2'017'918.50	6'310'783.33
Imputations internes (charges)	10'180'206.74	10'408'400.00	10'529'815.13	10'246'417.61
<i>Sous-total charges internes</i>	11'591'927.45	10'994'400.00	12'547'733.63	16'557'200.94
TOTAL DES CHARGES	152'528'448.02	155'739'300.00	155'292'969.83	159'561'164.78

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutation ;
- impôts sur les successions et les donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part sur les impôts sur les gains immobiliers ;
- redistribution de la taxe sur le CO²

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2017 et le budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2017 (Taux de 61.0)	Budget 2017 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	57'618'299.06	57'000'000.00	618'299.06	1.1%
Impôt sur la fortune	15'299'735.52	15'000'000.00	299'735.52	2.0%
Impôt à la source	1'741'867.30	1'500'000.00	241'867.30	16.1%
Impôt spécial des étrangers	3'621'743.43	2'800'000.00	821'743.43	29.3%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	78'281'645.31	76'300'000.00	1'981'645.31	2.6%
Impôts sur le bénéfice	4'839'987.60	8'500'000.00	-3'660'012.40	-43.1%
Impôt sur le capital	301'325.00	290'000.00	11'325.00	3.9%
Impôt complémentaire immeubles	309'800.80	410'000.00	-100'199.20	-24.4%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	5'451'113.40	9'200'000.00	-3'748'886.60	-40.7%
Impôt foncier	3'267'356.20	3'200'000.00	67'356.20	2.1%
Droits de mutation	2'711'661.65	3'300'000.00	-588'338.35	-17.8%
Impôts sur les successions et donations	5'379'877.50	5'000'000.00	379'877.50	7.6%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	50'600.00	49'000.00	1'600.00	3.3%
Patentes et concessions	25'695.20	5'000.00	20'695.20	413.9%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'241'981.85	2'700'000.00	-458'018.15	-17.0%
Redistribution de la taxe sur le CO2	17'759.40	0.00	17'759.40	
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	97'427'690.51	99'754'000.00	-2'326'309.49	-2.3%

Ainsi, nous constatons que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2017 sont globalement inférieures à celles qui ont été prévues dans le budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires). Il est à noter que les estimations

incluses dans le budget 2017 ont été calculées sur la base des derniers comptes bouclés au moment de l'élaboration du budget, soit les comptes 2015.

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2017 facturés	46'395'693.24	12'453'714.75
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>		
Année fiscale 2016	5'111'083.21	1'325'833.96
Année fiscale 2015	3'561'281.68	1'185'509.18
Année fiscale 2014	-124'531.53	117'454.76
Année fiscale 2013	314'099.32	67'921.07
Année fiscale 2012	727'462.78	2'198.10
Année fiscale 2011	81'346.00	12'181.90
Année fiscale 2010	30'555.33	29'393.50
Année fiscale 2009	30'155.10	29'475.80
Année fiscale 2008	22'759.85	26'169.40
Année fiscale 2007	21'955.75	31'856.95
Année fiscale 2006	14'056.75	14'710.50
Année fiscale 2005	5'127.10	3'315.65
Total décomptes années antérieures	9'795'351.34	2'846'020.77
<u>Impôt sur les prestations en capital</u>		
Année fiscale 2017	960'826.65	
Année fiscale 2016	100'682.75	
Année fiscale 2015	13'836.35	
Année fiscale 2014	13'279.55	
Année fiscale 2013	2'622.50	
Année fiscale 2012	-3'466.50	
Année fiscale 2010	-1'458.65	
Année fiscale 2008	7'807.15	
Année fiscale 2007	-3'179.35	
Année fiscale 2006	-6'440.95	
Année fiscale 2005	-1'975.00	
Année fiscale 2004	-7'277.35	
Année fiscale 2001	-2'106.40	
Année fiscale 2000	-786.80	
Année fiscale 1999	-4'445.20	
Total impôt sur prestations en capital	1'067'918.75	
Total des activités dirigeantes	-95'009.05	
Total de l'impôt sur les frontaliers	168'670.35	
Impôt récupéré sur les personnes physiques	392'296.19	
Imputation forfaitaire personnes physiques	-106'213.76	
Remboursement impôt ecclésiastique	-408.00	
Total comptabilisé sur l'année 2017	57'618'299.06	15'299'735.52

L'avancement des taxations est à peu près au même niveau que par rapport à l'année 2016. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 67% tant en 2017 qu'en 2016.

Ainsi, en 2017, par rapport à l'année 2016, nous constatons une augmentation des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de l'ordre de 5.4% et de 9.3% pour l'impôt sur la fortune.

Nous constatons ainsi que le montant de l'impôt sur le revenu est supérieur de 6.5% à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2016, soit à un niveau supérieur à celui constaté lors du bouclage des comptes 2015 qui comportait un taux d'imposition supérieur de l'équivalent de deux points.

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous ne pouvons que constater sa diminution de l'ordre de 5.8% par rapport aux montants comptabilisés dans les comptes de l'année 2016. Cette baisse s'explique selon toute vraisemblance par l'amnistie fiscale partielle en vigueur actuellement dans le Canton de Vaud qui a déployé ses effets essentiellement sur l'exercice 2016. En effet, afin d'encourager les dénonciations spontanées, des allègements importants sont prévus si le contribuable annonce spontanément ses éléments non déclarés. En 2016, il est fort probable qu'un nombre important de contribuables ont profité de cette occasion afin de déclarer des éléments de leur fortune qui ne l'avaient pas été auparavant.

De plus, par rapport au budget 2017, les décomptes de l'impôt sur le revenu suite aux taxations des années antérieures sont supérieurs d'environ CHF 800'000.00.

Ainsi, pour résumer, l'écart positif d'environ CHF 0.9 mio constaté sur les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (hors impôt à la source et sur les étrangers) par rapport au budget 2017 s'explique de la manière suivante :

• augmentation des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	0.1 mio
• augmentation des montants des acomptes (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	1.9 mio
• augmentation de l'impôt sur les prestations en capital	CHF	0.1 mio
• augmentation de l'impôt sur les frontaliers	CHF	0.1 mio
• augmentation de l'impôt récupéré sur les personnes physiques	CHF	0.2 mio
• diminution de l'impôt à la source mixte	- CHF	<u>1.5 mio</u>
Total	CHF	0.9 mio

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une augmentation d'environ CHF 250'000.00, soit de 16.1%. Cette progression provient essentiellement de la modification du processus de taxation et de perception de l'impôt à la source qui a pour conséquence une accélération de la procédure.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt spécial sur les étrangers augmente d'environ CHF 0.8 mio, soit de 29.3%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2017 facturés</i>	3'152'023.75
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2016	289'243.79
Année fiscale 2015	166'533.46
Année fiscale 2014	13'942.43
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	469'719.68
Total impôt spécial sur les étrangers	3'621'743.43

Par rapport aux comptes 2016, nous constatons que cet impôt progresse d'environ CHF 240'000.00, soit une hausse de 7.0%.

Ceci s'explique essentiellement par une augmentation des acomptes. Il est à noter que le nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers est en légère diminution par rapport à l'année 2017.

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes nettement inférieures d'environ CHF 3.7 mios par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2017, soit une diminution de 43.1%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2017	4'452'515.20
Total des acomptes facturés pour l'année 2018	208'408.90
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2017</i>	<i>4'660'924.10</i>
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2016	458'895.95
Année fiscale 2015	1'057.50
Année fiscale 2014	-380'475.60
Année fiscale 2013	16'254.85
Année fiscale 2012	72'561.15
Année fiscale 2011	11'484.05
Année fiscale 2010	-714.40
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>179'063.50</i>
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	4'839'987.60

Par rapport aux comptes 2016, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en nette diminution d'environ CHF 1.7 mio, soit une baisse de 26.1%.

Cette diminution des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- diminution des acomptes facturés - CHF 1.0 mio
- diminution des décomptes après déduction des acomptes - CHF 0.7 mio

Ainsi, nous constatons une très nette diminution du nombre de taxations traitées par l'administration fiscale cantonale par rapport à l'année 2016.

De plus, il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes supérieures d'environ CHF 11'000.00 par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 3.9%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2017</i>	244'621.95
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2016	9'556.55
Année fiscale 2015	48'762.90
Année fiscale 2014	203.35
Année fiscale 2013	657.10
Année fiscale 2012	-2'396.90
Année fiscale 2011	-108.10
Année fiscale 2010	28.15
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	56'703.05
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	301'325.00

Par rapport aux comptes 2016, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales est en baisse d'environ CHF 25'000.00, soit une diminution de 8.1%.

Cette diminution est essentiellement due à la baisse des acomptes.

3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 590'000.00 par rapport au budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 17.8%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2017	1'726'252.30
Année fiscale 2016	501'893.60
Année fiscale 2015	90'430.00
Total droits de mutation personnes physiques	2'318'575.90
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2017	354'197.60
Année fiscale 2016	38'888.15
Total droits de mutation - Personnes morales	393'085.75
Total des droits de mutation	2'711'661.65

Par rapport aux comptes 2016, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en diminution d'environ CHF 230'000.00, soit une baisse de 7.7%. Cette diminution s'explique en grande partie par le nombre de dossiers traités qui a baissé entre les années 2016 et 2017 (-13 dossiers).

3.1.7. Impôts sur les successions et donations

Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 380'000.00 par rapport au budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 7.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u>Imposition sur les successions et donations</u>	
Année fiscale 2017	708'077.50
Année fiscale 2016	4'253'735.00
Année fiscale 2015	162'000.00
Année fiscale 2014	200'928.90
Année fiscale 2013	-4'113.90
Année fiscale 2006	59'250.00
Total impôts sur les successions et donations	5'379'877.50

Durant l'année 2017, les autorités fiscales cantonales ont traité 33 dossiers concernant notre Commune, soit 8 cas de moins que durant l'année 2016.

De plus, il est important de préciser que deux dossiers dépassent la somme de CHF 1.0 mio chacun.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers

Nous constatons une nette diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 450'000.00 par rapport au budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 17.0%.

Par rapport aux comptes 2016, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers est en nette progression d'environ CHF 750'000.00, soit une hausse de 50.5%.

Il est à noter que durant l'exercice 2017, les autorités fiscales cantonales ont traité 7 dossiers de plus que durant l'année 2016.

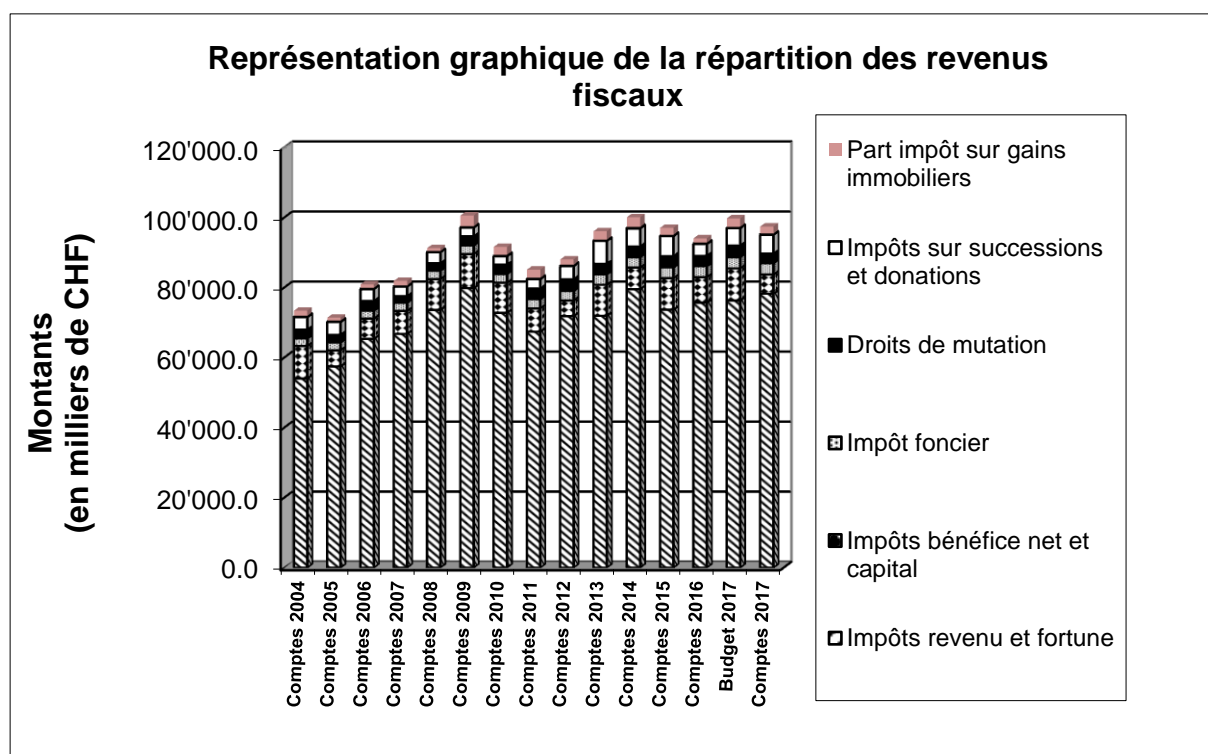
L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier de manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2017 et les comptes 2016 :

Intitulé	Comptes 2017 (Taux de 61.0)	Comptes 2016 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	57'618'299.06	54'117'737.57	3'500'561.49	6.5%
Impôt sur la fortune	15'299'735.52	16'237'303.13	-937'567.61	-5.8%
Impôt à la source	1'741'867.30	1'974'307.36	-232'440.06	-11.8%
Impôt spécial des étrangers	3'621'743.43	3'385'875.18	235'868.25	7.0%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	78'281'645.31	75'715'223.24	2'566'422.07	3.4%
Impôts sur le bénéfice	4'839'987.60	6'551'378.90	-1'711'391.30	-26.1%
Impôt sur le capital	301'325.00	327'855.25	-26'530.25	-8.1%
Impôt complémentaire immeubles	309'800.80	390'224.00	-80'423.20	-20.6%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	5'451'113.40	7'269'458.15	-1'818'344.75	-25.0%
Impôt foncier	3'267'356.20	3'144'461.10	122'895.10	3.9%
Droits de mutation	2'711'661.65	2'938'483.90	-226'822.25	-7.7%
Impôts sur les successions et donations	5'379'877.50	3'392'751.30	1'987'126.20	58.6%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	50'600.00	50'350.00	250.00	0.5%
Patentes et concessions	25'695.20	25'439.40	255.80	1.0%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'241'981.85	1'489'359.25	752'622.60	50.5%
Redistribution de la taxe sur le CO2	17'759.40	15'090.05	2'669.35	17.7%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	97'427'690.51	94'040'616.39	3'387'074.12	3.6%

Le total des revenus fiscaux est en progression de 3.6% par rapport aux comptes de l'année 2016.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



3.2. Les revenus non fiscaux

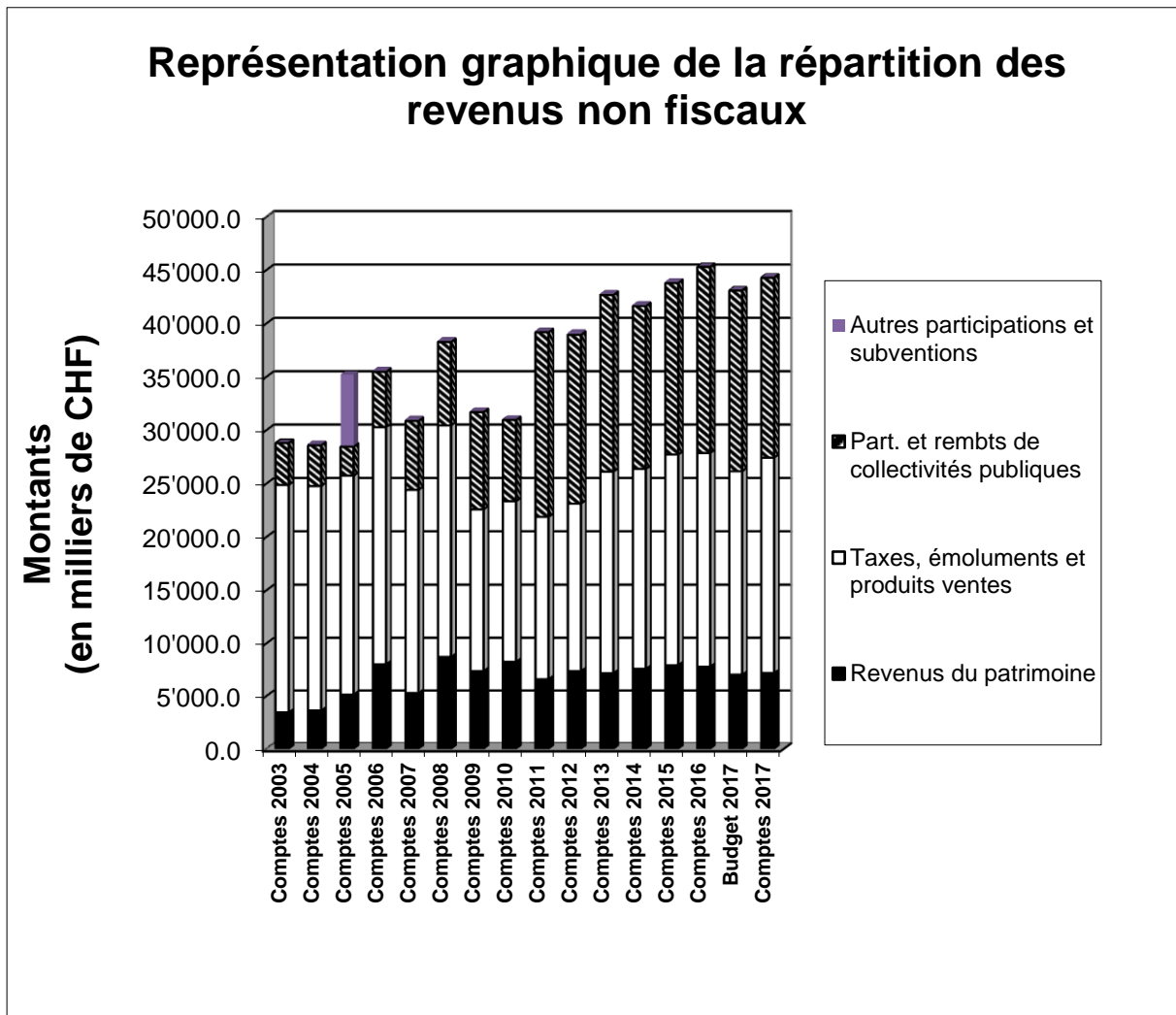
Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs de 2.8% à ce qui a été prévu dans le budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires). Cette progression de ce type de revenus provient de l'augmentation des revenus du patrimoine (+2.1%) ainsi que des taxes, émoluments et produits des ventes (+5.9%).

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



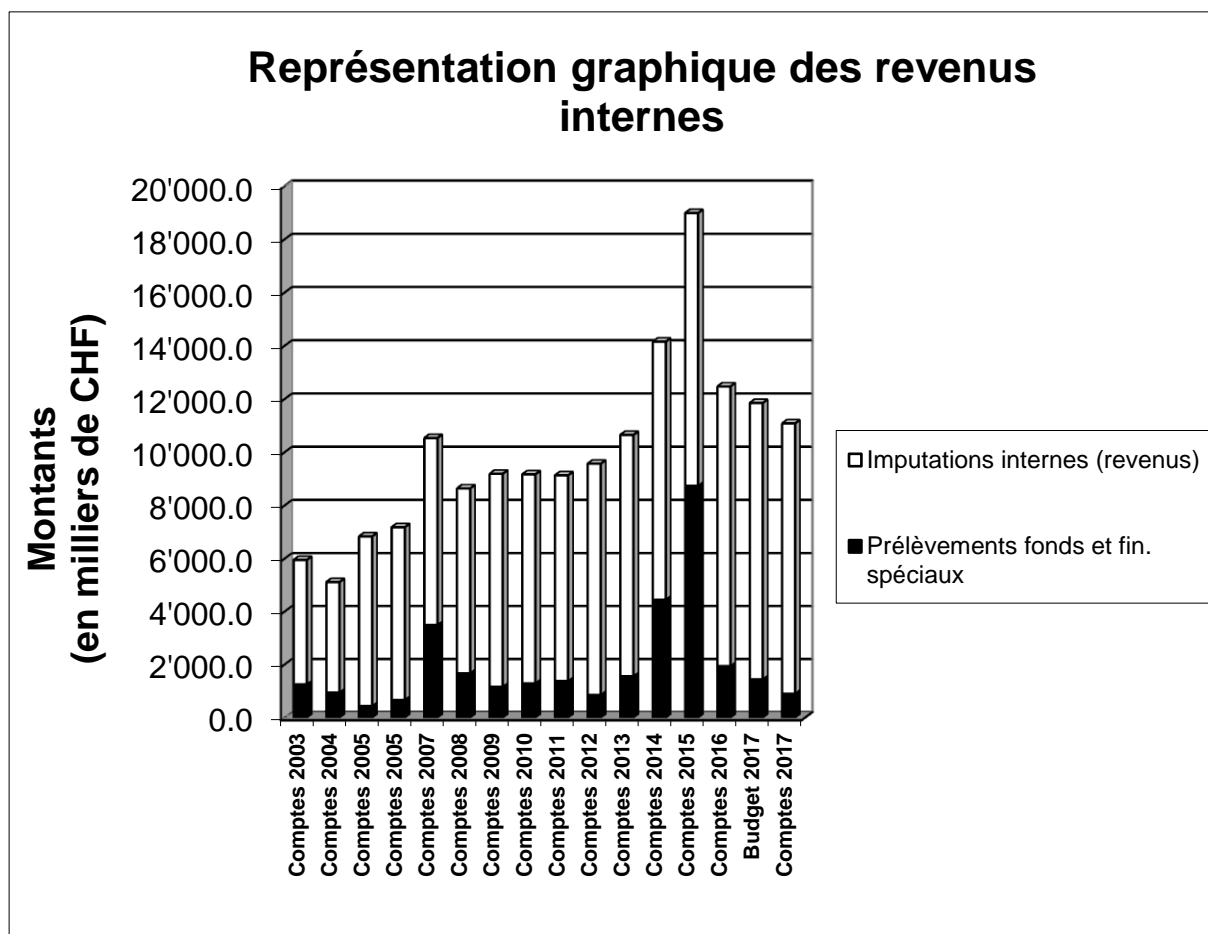
3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

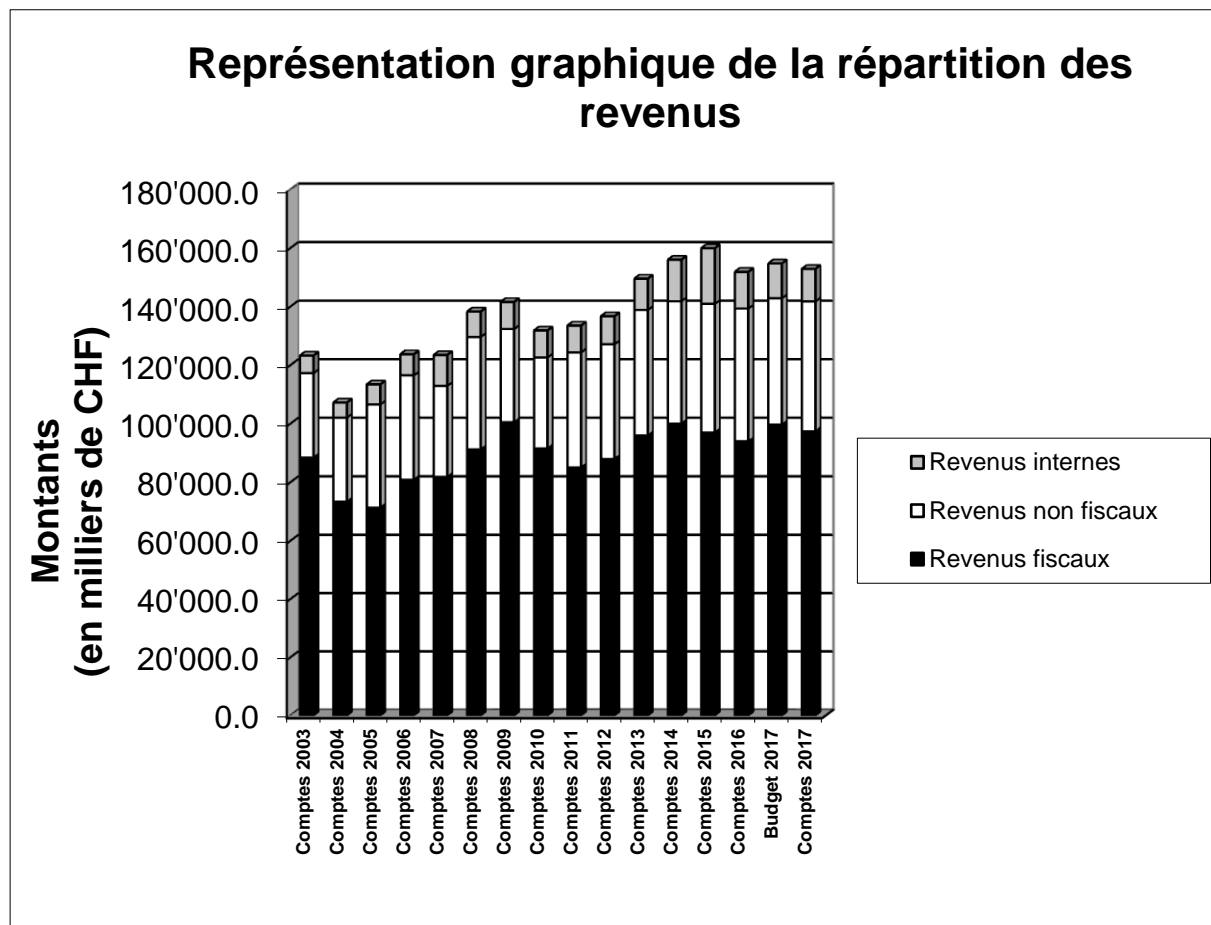


3.4. Analyse des revenus - Récapitulation

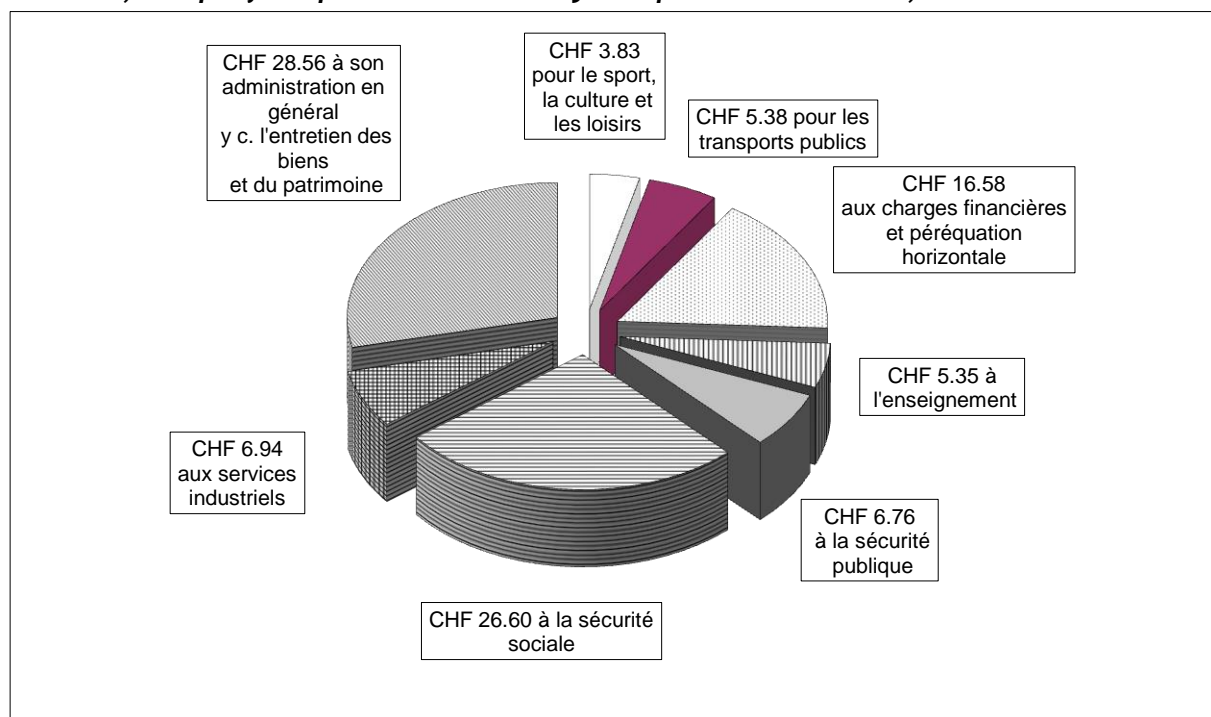
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2017, au budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2016 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2015 :

Intitulé	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Impôts sur le revenu et la fortune	78'281'645.31	76'300'000.00	75'715'223.24	73'711'304.21
Impôts sur le bénéfice net et le capital	5'451'113.40	9'200'000.00	7'269'458.15	8'985'485.83
Impôt foncier	3'267'356.20	3'200'000.00	3'144'461.10	3'066'488.30
Droits de mutation	2'711'661.65	3'300'000.00	2'938'483.90	3'248'077.90
Impôts sur les successions et donations	5'379'877.50	5'000'000.00	3'392'751.30	5'723'813.50
Impôt sur les chiens et taxes diverses	50'600.00	49'000.00	50'350.00	48'900.00
Patentes et concessions	25'695.20	5'000.00	25'439.40	2'659.65
Part impôts sur les gains immobiliers	2'241'981.85	2'700'000.00	1'489'359.25	2'257'616.75
Redistribution de la taxe sur le CO2	17'759.40	0.00	15'090.05	15'298.50
Sous-total revenus fiscaux	97'427'690.51	99'754'000.00	94'040'616.39	97'059'644.64
Revenus du patrimoine	7'205'010.95	7'055'000.00	7'817'419.85	7'947'956.04
Taxes, émoluments et produits ventes	20'255'032.64	19'123'900.00	20'071'593.57	19'799'749.38
Part. et remboursements de collectivités publiques	16'840'480.59	16'924'000.00	17'422'827.84	16'068'966.37
Autres participations et subventions	91'395.00	78'400.00	75'498.00	129'862.00
Sous-total revenus non fiscaux	44'391'919.18	43'181'300.00	45'387'339.26	43'946'533.79
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	914'678.20	1'456'300.00	1'954'283.35	8'752'430.13
Imputations internes (revenus)	10'180'206.74	10'408'400.00	10'529'815.13	10'246'417.61
Sous-total revenus internes	11'094'884.94	11'864'700.00	12'484'098.48	18'998'847.74
TOTAL DES REVENUS	152'914'494.63	154'800'000.00	151'912'054.13	160'005'026.17

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2017, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



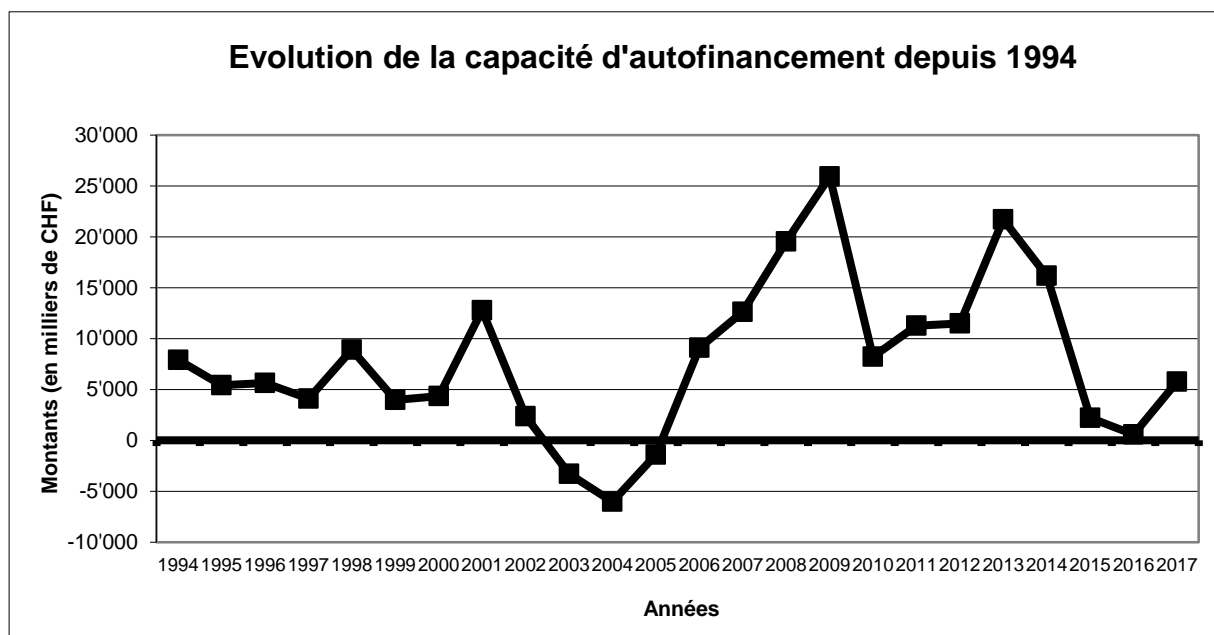
4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

COMPTES 2017 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	9'678.2	778.0	3'296.8	8'968.6	3'277.4	552.5	1'601.2	1'326.5	29'479.2
Biens, services, marchandises	4'078.8	671.7	3'798.7	4'735.3	2'866.5	115.9	140.1	5'988.5	22'395.5
Intérêts passifs	0.5	828.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	829.4
Amortissements	267.1	589.9	395.0	2'059.5	1'013.5	159.5	26.8	359.1	4'870.4
Rembts, participations et subv. coll. publiques	8'417.1	23'934.9	0.0	2'313.6	69.8	9'276.2	32'831.6	14.0	76'857.2
Aides et subventions	594.5	0.0	4.7	0.2	590.1	0.0	5'315.4	0.0	6'504.9
Attrib. fonds et fin. spéciaux	20.0	589.5	0.0	413.9	0.0	41.8	0.0	346.5	1'411.7
Imputations internes	223.4	0.0	0.0	4'889.1	1'890.3	0.0	0.0	3'177.4	10'180.2
Total des charges	23'279.6	27'392.9	7'495.2	23'380.2	9'707.6	10'145.9	39'915.1	11'212.0	152'528.5
Impôts	0.0	95'142.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	95'142.3
Patentes, concessions	0.0	25.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.7
Revenus du patrimoine	273.9	661.1	3'245.0	943.5	365.6	676.1	0.0	1'039.8	7'205.0
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	2'021.7	156.2	499.6	6'278.0	608.1	358.8	1'105.5	9'227.1	20'255.0
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	2'259.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'259.8
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	15'117.5	102.4	112.8	1'240.1	0.0	13.2	149.4	16'840.4
Autres participations et subventions	1.2	0.0	0.0	90.1	0.0	0.0	0.0	0.0	91.3
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	20.0	0.0	410.9	291.3	192.5	0.0	0.0	0.0	914.7
Imputations internes	1'185.0	811.4	914.9	4'715.6	1'679.0	0.0	78.6	795.7	10'180.2
Total des revenus	3'606.8	114'174.0	5'172.8	12'431.3	4'085.3	1'034.9	1'197.3	11'212.0	152'914.4

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2017	152'914'494.63
Total des charges des comptes 2017	-152'528'448.02
Résultat des comptes 2017	386'046.61
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2017	10'180'206.74
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2017	-10'180'206.74
Amortissements comptables dans les comptes 2017	4'242'226.43
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2017	628'320.91
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2017	1'411'720.71
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2017	-914'678.20
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2017	5'753'636.46
Investissements nets de l'année 2017	-11'066'122.30
Solde après financement des investissements selon les comptes 2017	-5'312'485.84

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2017 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Cela signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement d'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

L'année 2017 se solde par une marge d'autofinancement positive (52.0%) et permet donc de financer un petit peu plus de la moitié des investissements nets consentis.

C'est ainsi la somme approximative de CHF 5.3 mios qui a manqué durant l'exercice écoulé, afin de financer les investissements nets communaux. Par conséquent, l'endettement communal a augmenté durant cette période de CHF 10.0 mios afin de se situer à la somme de CHF 90.0 mios au 31 décembre 2017.

6. Communication

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2017. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre sont définies en collaboration avec l'entité de communication.

7. Programme de législature

Au chapitre des finances communales, le programme de législature 2016-2021 prévoit quatre objectifs :

1. ***Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de CHF 67 mios à l'horizon 2021, soit une augmentation moyenne de 3% par an*** : le bouclage des comptes 2017 montre des charges maîtrisables qui se situent aux alentours de CHF 58.4 mios, soit une baisse de l'ordre de 2.1% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2016. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.
2. ***Contenir la croissance de nos charges salariales dans une enveloppe maximale de CHF 31 mios à l'horizon de 2021, soit une augmentation moyenne de 1.5% par an*** : le bouclage des comptes 2017 montre des charges relatives aux autorités et personnel qui se situent aux alentours de CHF 29.5 mios, soit en hausse de l'ordre de 0.4% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2016. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.

3. *Chercher à maintenir une couverture du financement des investissements nécessaires à la Ville, par des fonds propres à hauteur de 40% au minimum* : le bouclage des comptes 2017 montre un degré d'autofinancement de 52.0%. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.
4. *Maintenir notre endettement à un niveau inférieur ou égal à CHF 140 millions* : le bouclage des comptes 2017 montre un endettement communal qui se situe à la somme de CHF 90 millions. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.

Par conséquent, l'exercice comptable 2017 respecte l'ensemble des objectifs financiers qui ont été articulés dans le cadre du programme de législature pour les années 2016 à 2021.

Néanmoins, malgré des objectifs qui sont pour le moment intégralement remplis, il y a lieu d'être prudent pour l'avenir. En effet, les prochaines années seront marquées d'une part, par des charges péréquatives en augmentation et d'autre part, des recettes fiscales liées aux personnes morales en diminution, suite à la réforme de l'imposition des entreprises. De plus, nous devrions assister à une progression des investissements consentis par notre Commune. Dans ce contexte, il sera difficile pour notre Commune, de respecter les objectifs financiers inclus dans le programme de législature, notamment celui qui a trait au financement des investissements par des fonds propres.

8. Conclusions

Contrairement aux comptes de l'année 2016, le résultat relatif à l'exercice 2017 se solde par un léger excédent de revenus (bénéfice) de CHF 386'046.61.

Ainsi, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2017 n'a pas été suffisante afin de financer l'entier des investissements. Par conséquent, l'endettement de notre Commune a progressé de CHF 10.0 millions afin de se situer à la somme de CHF 90.0 millions au 31 décembre 2017.

Ce résultat que l'on peut qualifier d'encourageant a été rendu possible grâce à des recettes fiscales qui ont bien progressé depuis l'année 2016 et des dépenses relatives aux charges maîtrisables inférieures à celles constatées lors du bouclage des comptes de l'année 2016.

Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissement nécessaire au développement de notre Ville. La réalisation progressive de ce programme nécessitera des financements externes qui auront une incidence sur le niveau d'endettement communal. Il est à noter que les conditions octroyées actuellement sur le marché des emprunts sont encore extrêmement favorables et ne préjuge que très peu la situation financière de notre Commune. En effet, les taux négatifs imposés par la Banque Nationale Suisse (BNS) ont pour

effet de produire des taux d'intérêts extrêmement bas alors que les dépôts sont quant à eux, sanctionnés par des intérêts négatifs. Par conséquent, avec la situation financière qui prédomine actuellement, il est préférable d'emprunter que de posséder beaucoup de liquidités. Néanmoins, la situation peut changer, raison pour laquelle la Municipalité reste très attentive à l'évolution des taux sur le marché.

Il convient toutefois de relever que, sur le plan comptable, une partie de ces investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées ces dernières années. Celles-ci devraient donc permettre de faire face à bon nombre de défis qui attendent notre Ville ces prochaines années.

Ainsi, le résultat tout juste positif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2017 est révélateur de quelques sujets de préoccupation pour les années à venir.

En effet, notre participation au financement des charges péréquatives devrait continuer à progresser, à cause notamment de la modification du système péréquatif qui ne nous est pas du tout favorable (suppression progressive de l'écrêtage) et les recettes fiscales devraient stagner voir diminuer à cause de l'entrée en vigueur de la révision de l'imposition des entreprises.

Dans ce contexte, la marge d'autofinancement prévisible pour les années à venir devrait être insuffisante afin de financer l'entier des investissements. Le financement des investissements futurs nous pourra se faire qu'avec du financement étranger. En effet, la Municipalité est persuadée qu'une nouvelle appréciation de la fiscalité de notre Commune ainsi que la vente de certains objets immobiliers ne comportant pas d'intérêt stratégique pourraient permettre à notre Commune de financer les investissements sans pour autant que la dette consolidée de notre Commune atteigne des niveaux trop importants.

Par conséquent, dans cette situation très incertaine, il est de notre devoir de pratiquer une gestion prudente des dépenses communales afin que la Ville de Pully soit placée dans les conditions les plus favorables grâce aux nombreux défis de ces prochaines années et mener une série d'investissements nécessaires.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 11-2018 du 9 mai 2018,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'approuver les comptes 2017 et donner décharge aux organes responsables ;
- d'approuver les comptes 2017 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
 G. Reichen		 Ph. Steiner

Annexes : brochures des comptes 2017, comptes 2017 de la CISTEP, attestation des comptes 2017 par la fiduciaire